

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 1er décembre 2010

L'an deux mille dix et le 1er décembre, à 16 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

N° délibération :	objet :
01/12/10 - 08	tarifs relatifs à l'activité des centres de sports de mer durant l'année 2011.

Présents :

représentants des conseillers généraux :
Marcel MATEU, Marie-Thérèse CASENOVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

René BANTOURE, Roger FERRER, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Alain LLENSE, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François MONTOYA.

Absents

représentants des conseillers généraux :

Christian BOURQUIN, René OLIVE, Pierre AYLAGE, Robert GARRABE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Marcel PEYTAVI, François SABARDEIL, Jean Paul TIXADOR, Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Alain GOT, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN.

Le Président

Propose de fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011 comme suit :


DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Internat		
classes de mer avec ½ journée voile par personne	½j journée	½j journée
établissement scolaire secondaire hors du département	49,00 €	54,00 €
	60,00 €	62,00 €
Externat		
fillao bateau école		
UCPA scolaire ½ journée		18,00 €
centre aéré voile-équitation		
activités voile destinées aux écoles spécialisées ½ journée	13,00 €	13,00 €
À titre exceptionnel location de salle	50,00 €	50,00 €
Location combinaisons de navigation	7,00 € la semaine	7,00 € la semaine
Forfait lavage et séchage linge	21,00 €	21,00 €
Forfait immobilisation du véhicule	45,00 €	45,00 €
Prix au kilomètre	1,30 €	1,30 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.

Marcel MATEU



**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES**

10 DEC. 2010

COURRIER